



# Dossier



## Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées

Marie Gouyon et Frédérique Patureau\*

**Les professionnels qui exercent un métier artistique sont presque deux fois plus nombreux aujourd'hui qu'au début des années 1990. En 2009, 365 000 personnes travaillent à titre principal en tant qu'artistes, auteurs, photographes, graphistes, designers, artisans ou ouvriers d'art ou encore personnels technico-artistiques des spectacles. Ces professionnels exercent leur métier dans le champ des activités artistiques, mais aussi au-delà, par exemple dans l'industrie, la publicité ou le commerce.**

**Les métiers artistiques sont peu féminisés, exercés par des actifs très diplômés, souvent franciliens et issus d'un milieu social favorisé. Ils s'exercent sous des formes très variées : les artisans, photographes ou auteurs sont très majoritairement non-salariés alors que les professionnels du spectacle sont fréquemment salariés et sous contrat de travail court.**

**Au sein de ces métiers, les durées de travail et les revenus sont inégalement répartis et l'organisation du temps de travail se révèle particulièrement malléable (horaires variables, travail le soir, la nuit ou le week-end).**

Les métiers de la création artistique occupent une place singulière au sein des métiers. D'un côté, la notion même de création artistique, qui exige à la fois engagement personnel et autonomie dans l'exercice de l'activité, peut paraître antinomique avec celle de « métier », au sens d'un travail exercé sur la base de compétences établies, codifiées et donnant lieu à rémunération. De l'autre, au vocable de « création artistique » est associé un ensemble d'activités fortement attractives, pour lesquelles des formations professionnelles spécialisées de haut niveau se sont continûment développées et diversifiées. Ces activités jouissent d'un très grand prestige social, proportionnel à la place dévolue à l'art et à la culture dans nos sociétés, mais aussi à l'aura médiatique et à la réussite économique dont peuvent se prévaloir certains représentants de ces métiers.

Mais que recouvrent exactement les « métiers artistiques » ? S'agissant des métiers de « vocation », d'accès largement ouvert, dont l'exercice n'est pas nécessairement générateur de revenu (du moins, de revenu régulier), où pratiques professionnelle et amateur peuvent se confondre, cette simple question reste ouverte et suscite un débat sans fin sur ce qu'il convient – ou non – d'appeler « professionnel d'un métier artistique ».

La présente étude se fonde résolument sur l'une des définitions possibles : celle proposée par la nomenclature française des professions (la PCS). Il sera donc question ici des métiers de la création et de l'interprétation suivants : artistes et techniciens des spectacles, auteurs littéraires (écrivains, scénaristes, dialoguistes), artistes des arts visuels (plasticiens, sculpteurs, graveurs, photographes, etc.), professionnels des métiers d'art, des arts graphiques, de la mode et de la décoration (*encadré 1*). Cet ensemble, lui-même extrêmement composite,

---

\* Marie Gouyon et Frédérique Patureau, Deps.

## Nomenclature des métiers artistiques

L'étude s'appuie principalement sur la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles, la PCS de 2003. Notons que le passage de la nomenclature de 1982 à celle de 2003 n'a que très peu affecté les grandes familles de métiers artistiques retenus ici. Les métiers sur lesquels porte la présente étude sont (en gras) :

- les professions du spectacle qui couvrent d'une part les **artistes des spectacles**, avec les artistes de la musique et du chant, les artistes dramatiques et les artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers, et d'autre part, les **professionnels technico-artistiques des spectacles**, tels les directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles, les cadres artistiques et technico-artistiques, les assistants techniques, les ouvriers et techniciens et les indépendants gestionnaires de spectacle : ils sont réalisateurs, chefs opérateurs, ingénieurs du son, costumiers, etc.
- les **auteurs littéraires** qui rassemblent les écrivains, scénaristes, dialoguistes.
- parmi les auteurs de la création visuelle, on distingue les **artistes plasticiens** – tels les peintres, sculpteurs, plasticiens proprement dits – et les **photographes**. Ces derniers rassemblent des professionnels aussi différents que les

photojournalistes, les photographes de mode, de publicité, les photographes « de boutique », etc.

– les **professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration** qui regroupent différents métiers : graphistes, *designers*, architectes d'intérieur, stylistes, etc.

– les métiers d'art qui regroupent les **artisans d'art** et les **ouvriers d'art** : ils sont, par exemple, facteurs d'orgues, céramistes d'art, graveurs d'art, lapidaires, etc.

Il est à noter que les architectes sont ici exclus du champ des métiers artistiques. D'une part, les architectes, avant le milieu des années 1990, étaient rattachés au ministère de l'Équipement et non au ministère de la Culture et de la Communication. D'autre part, le métier d'architecte est très encadré et réglementé (existence d'un Ordre depuis 1940, protection du titre par la loi du 3 janvier 1977, réglementation du cursus d'études, etc.) et se distingue en cela très nettement des autres métiers artistiques et culturels.

Pour la composition détaillée de ces métiers, on se reportera à la nomenclature disponible sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

### Effectifs dans les métiers artistiques en 2009

PCS	Libellé de la profession	Effectifs
<b>Artistes des spectacles</b>		<b>73 500</b>
354B	Artistes de la musique et du chant	32 000
354C	Artistes dramatiques	29 600
354D	Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers	11 900
<b>Professionnels technico-artistiques des spectacles</b>		<b>112 800</b>
353B	Directeurs et responsables de programmation	22 700
353C	Cadres artistiques et technico-artistiques	24 400
465B	Assistants techniques	43 700
637C	Ouvriers et techniciens	13 000
227A	Indépendants gestionnaires de spectacles	9 000
<b>Auteurs littéraires</b>		<b>10 600</b>
352B	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	10 600
<b>Métiers des arts visuels</b>		<b>52 600</b>
354A	Artistes plasticiens	34 100
465C	Photographes	18 500
<b>Métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration</b>		<b>91 700</b>
465A	Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	91 700
<b>Métiers d'art</b>		<b>23 600</b>
214E	Artisans d'art	10 900
637B	Ouvriers d'art	12 700
<b>Ensemble des métiers artistiques</b>		<b>364 880</b>

Champ : France, ensemble des actifs en emploi dans les métiers artistiques.

Lecture : en 2009, on recense 32 000 artistes de la musique et du chant.

Sources : Insee, recensement de la population de 2009 ; Deps.

résulte de l'élargissement progressif du champ des métiers artistiques, autour d'un noyau historique constitué des métiers de la création et de l'interprétation, et progressivement étendu à des métiers à fort contenu technique, artisanal et/ou commercial (métiers technico-artistiques du cinéma, métiers d'art, graphistes, etc.).

La mobilisation et l'analyse des sources statistiques offrent l'avantage de pouvoir comparer à tout moment les caractéristiques des métiers artistiques (et des personnes qui les exercent) avec celles des autres métiers, de mettre en évidence certaines singularités de l'univers artistique et de les suivre dans le temps, en prenant la mesure de leur transformation ou de leur permanence. Il s'agit donc dans cette étude de déterminer en quoi les métiers de la création se distinguent des autres métiers. Leurs caractéristiques sont-elles propres à l'ensemble des métiers artistiques ou plutôt à certains d'entre eux ? Quelle est aujourd'hui la réalité d'exercice de ces métiers en termes de statut d'emploi, de conditions de travail et de rémunération ?

## **Le nombre d'actifs exerçant un métier artistique a presque doublé en 20 ans**

Les métiers artistiques se sont considérablement développés au cours des vingt dernières années : en 1990, en France, 202 000 personnes déclaraient exercer à titre principal<sup>1</sup> un métier artistique. Ils sont 365 000 en 2009, soit près de deux fois plus. Dans le même temps, la population active en emploi dans l'ensemble du pays a certes augmenté mais de façon nettement plus modérée. Le poids des métiers artistiques dans l'ensemble des actifs en emploi a ainsi presque doublé sur la période, s'établissant à 1,4 % en 2009.

Cette explosion des effectifs a été portée par un double mouvement : la progression sur longue période de la part des dépenses de consommation des ménages consacrée à la culture et aux loisirs<sup>2</sup> [Besson, 2004 ; Donnat, 2009] et celle, tout aussi importante, de l'offre artistique et culturelle. Dès la fin des années 1970, celle-ci s'est en effet considérablement élargie, étendue et diversifiée en raison du dynamisme des industries culturelles (audiovisuel, cinéma, livre, disque, etc.) et de l'essor de l'action culturelle publique. L'accroissement des dépenses de l'État – avec un fort effet d'entraînement sur les dépenses des collectivités locales [Delvainquière et Dietsch, 2009] – a ainsi contribué à la création de nombreuses structures fixes de diffusion et d'enseignement artistiques (centres dramatiques et chorégraphiques nationaux, orchestres régionaux, fonds régionaux d'art contemporain, écoles d'art, conservatoires nationaux de région, écoles nationales de musique et de danse, etc.). Dans le même temps, les financements publics se sont déployés sous forme d'aides ponctuelles, contribuant au développement d'une multitude d'organisations légères, de microstructures de production et de projets artistiques ponctuels (manifestations saisonnières, événementiels, festivals, spectacles de rue, expositions temporaires, etc.). Cette double action de maillage progressif du territoire en structures fixes de création, diffusion et enseignement artistiques, d'une part, et d'aide ciblée sur des projets courts toujours plus diversifiés, d'autre part, a eu pour effet d'encourager les vocations professionnelles et de fournir aux actifs des métiers artistiques de nouvelles opportunités d'emplois, permanents pour certains, très ponctuels pour beaucoup d'autres.

---

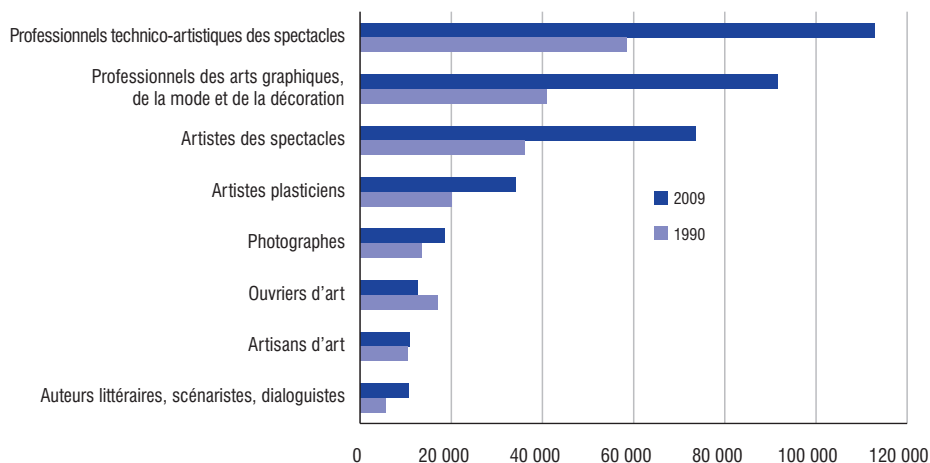
1. L'estimation du nombre d'actifs exerçant un métier artistique peut varier sensiblement d'une source à l'autre selon le mode de comptage adopté, du fait notamment d'un recours très répandu à la multiactivité dans ces métiers. Il s'agit bien ici des personnes ayant déclaré ce métier comme métier principal (et pouvant en exercer d'autres à titre secondaire) lors du recensement.

2. Par exemple, la part des dépenses des ménages en spectacles vivants et cinéma est passée de 0,33 % en 1990 à 0,53 % en 2000 et 0,65 % en 2010 (Insee, *Les comptes de la Nation* - Base 2005).

## Boom des métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration en lien avec l'essor des nouvelles technologies

En 2009, trois quarts des 365 000 professionnels se concentrent dans les métiers des spectacles (artistes et professionnels technico-artistiques) qui rassemblent plus de 185 000 professionnels, et dans les métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration, qui en comptent plus de 90 000 (figure 1). Ces métiers, déjà en tête en matière d'effectifs en 1990, sont aussi ceux qui se sont le plus développés ces vingt dernières années. Les effectifs des métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration ont progressé de 124 %, portés par l'essor des activités économiques de *design*, tant en nombre de créations d'entreprises que de diversification des activités (*design* conseil, multimedia interactif, *webdesign*, animation 3D, *design* sonore, jeux vidéo, etc.) [rapport DGCIS, 2010]. La palette des formations spécialisées proposées s'est adaptée et enrichie, et le nombre de jeunes professionnels dotés des nouvelles compétences requises pour l'exercice de ces métiers et désireux de s'y professionnaliser a augmenté.

### 1. Effectifs dans les métiers artistiques en 1990 et 2009



Champ : France, ensemble des actifs en emploi exerçant à titre principal un métier artistique.

Lecture : en 2009, 73 500 personnes déclaraient occuper un emploi en tant qu'artistes des spectacles ; en 1990, elles étaient 36 000.

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 2009 ; Deps.

Les effectifs d'artistes et de professionnels technico-artistiques des spectacles ont, eux, augmenté de 104 % et de 93 %. Cette forte croissance s'explique pour partie par le développement considérable de l'offre de spectacles et de formations (destinées aux professionnels et aux amateurs) au cours de la période, mais aussi par la domination progressive d'une organisation de l'activité par projet [Coulangeon, 2004 ; Menger, 2002]. L'activité repose désormais sur la constitution d'équipes professionnelles, réunies temporairement pour les besoins d'un spectacle, le tournage d'un film ou d'une série télévisée. Cette organisation suppose la présence d'un excédent de main-d'œuvre très qualifiée, toujours disponible et immédiatement mobilisable, et la généralisation de contrats de travail courts, adaptés à la discontinuité de l'activité [Menger, 2011]. C'est le système de l'intermittence, caractérisé par une grande flexibilité de l'emploi et une forte concurrence entre professionnels, et encadré par un système spécifique d'assurance chômage propre à réduire les risques liés à cette instabilité structurelle de l'emploi (encadré 2).

Le métier d'écrivain, le plus petit en effectif des métiers artistiques, compte seulement 10 600 professionnels en 2009, bien que la hausse des effectifs ait été forte entre 1990 et 2009 (+ 90 %). Les métiers des arts visuels – artistes plasticiens et photographes – se sont également développés, mais de façon moins marquée (+ 71 % et + 38 % respectivement) et comptent ainsi environ 53 000 professionnels en 2009.

Les métiers d'art, qui regroupent en 2009 environ 24 000 ouvriers et artisans très qualifiés (céramistes d'art, ébénistes, décorateurs sur verre, facteurs d'instruments de musique, etc.) sont les seuls à ne pas être concernés par ces fortes hausses d'effectifs. Depuis le début des années 1990, le nombre d'ouvriers d'art s'est réduit d'un quart, tandis que celui des artisans d'art stagne, traduisant un mouvement plus général de recul de l'artisanat et du travail hautement qualifié au profit de modes de production employant des procédés moins techniques que technologiques, assistés par ordinateur.

## Encadré 2

### L'intermittence dans les métiers du spectacle

La création dans l'audiovisuel et le spectacle vivant repose sur la notion de projet (monter une pièce de théâtre ou un ballet, donner un concert, réaliser un film, un spot publicitaire ou une émission de télévision, etc.). La réalisation de chaque projet suppose la mobilisation d'équipes professionnelles diverses, aux compétences complémentaires, pour une durée limitée et une échéance déterminée. Pour les salariés participant à ces projets, ce mode d'organisation induit une alternance de périodes d'emploi et de périodes chômées, alternance qui est à l'origine de la mise en place d'un dispositif particulier d'indemnisation du chômage.

#### Le dispositif des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage

Les premiers dispositifs conventionnels relatifs à l'intermittence dans le spectacle ont été négociés en 1936 pour fournir aux cadres et aux techniciens du cinéma une protection sociale adaptée à la particularité de leurs conditions d'emploi – le salariat à employeurs multiples et l'alternance de périodes d'emploi et de chômage. Le régime actuel d'assurance chômage des intermittents a été créé dans les années 1960, sous forme de deux annexes à la convention de l'Unedic : l'annexe 8 assure le risque chômage des techniciens, cadres et ouvriers de l'audiovisuel et du spectacle vivant tandis que l'annexe 10

indemnise les artistes salariés dans ces branches. Depuis la réforme de 2003, tout salarié ayant effectué plus de 507 heures de travail sur dix mois et demi pour les artistes, ou sur dix mois pour les cadres et techniciens, bénéficie de l'indemnisation chômage au titre des annexes 8 et 10 pour les périodes chômées. Ce dispositif, pour l'heure sans équivalent en Europe, fait l'objet d'une nouvelle négociation à la fin de l'année 2013.

#### Une forte croissance des effectifs depuis le milieu des années 1980

Le mode dominant d'organisation de l'activité dans les spectacles, en reconfigurant à chaque fois les équipes professionnelles autour de projets ponctuels, rend particulièrement incertain le déroulement des carrières dans ce secteur. De ce fait, l'estimation des effectifs intermittents est rendue difficile, car une proportion importante de techniciens, et surtout d'artistes, n'intervient sur ce marché du travail que de façon extrêmement épisodique. Par exemple, pour quelques cachets ponctuels en tant que figurant dans le tournage d'un film ou musicien de renfort dans une prestation d'orchestre.

L'estimation la plus large, une année donnée, est fournie par la source Audiens : celle-ci dénombre ainsi, en 2009, 240 400 salariés intermittents<sup>1</sup>.

1. Audiens est l'organisme chargé de la gestion administrative et comptable de la protection sociale des professionnels de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. Il établit ses données à partir de l'exploitation des DADS. Audiens définit comme intermittents du spectacle les salariés cadres et non cadres, techniques et artistiques, employés en contrats à durée déterminée, dont la fonction figure soit dans la liste des emplois d'une des conventions collectives du spectacle et de l'audiovisuel pour lesquels le recours aux contrats à durée déterminée d'usage est autorisé, soit dans la liste des emplois des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage. Les artistes, afin d'être reconnus intermittents, ne doivent pas être titulaires d'un contrat d'exclusivité prévoyant une période d'emploi de douze mois consécutifs ou plus.

## Encadré 2 (suite)

Deux autres sources permettent d'approcher, une année donnée toujours, le noyau le mieux inséré des salariés intermittents. La source Pôle emploi mesure ainsi, chaque année, l'effectif des intermittents indemnisés au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, c'est-à-dire ceux ayant pu faire preuve d'un certain volume annuel d'activité. La source Caisse des congés spectacles recense, elle, les salariés intermittents ayant fait valoir leurs droits à congés payés, qu'ils soient ou non indemnisés au titre des annexes 8 et 10.

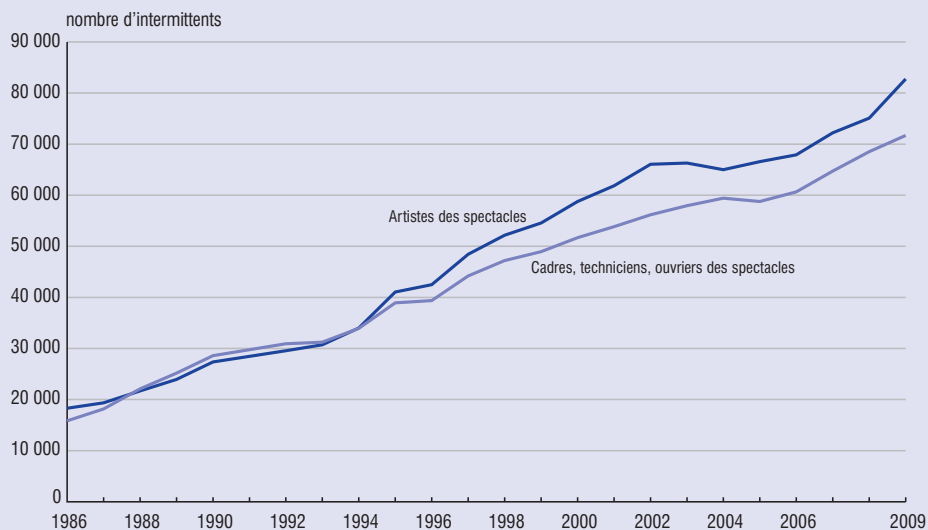
Cette dernière population, qui peut être considérée comme la mieux insérée, a connu une très forte expansion de ses effectifs au cours des dernières années : leur nombre a été multiplié par

4,5 depuis 1986 pour s'établir à 83 000 artistes intermittents et 72 000 cadres, techniciens et ouvriers intermittents en 2009 (figure 1).

Sur cette période, le nombre moyen de contrats d'un intermittent du spectacle a globalement triplé : de moins de cinq contrats en moyenne dans l'année en 1986, les artistes et techniciens sont passés à environ quinze contrats en 2009. Parallèlement, la durée de chaque contrat n'a cessé de se réduire : la durée moyenne d'un contrat artistique est passé de 17 jours en 1986 à moins de 3 jours en 2009 ; celle d'un contrat technique de 26 à 5 jours et demi.

Avec la croissance des effectifs, les durées de travail annuelles de chacun se sont réduites, davantage pour les artistes (de 88 jours de

### 1. Évolution des effectifs d'artistes et techniciens relevant des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage et ayant fait une demande de versement de droits auprès de la Caisse des congés spectacle



Champ : France, ensemble des artistes et techniciens relevant des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage, ayant conclu au moins un CDD d'usage au cours de l'année et fait une demande de versement de droits à congés auprès de la Caisse des congés spectacles.

Lecture : en 1986, la Caisse des congés spectacles dénombrait 18 300 artistes des spectacles relevant de l'annexe 10 au règlement de l'assurance chômage, et 82 700 en 2009.

Note : les données de la Caisse des congés spectacles portent sur les personnes qui ont effectivement demandé le paiement de leurs droits à congés. Cette limite conduit à exclure une partie des personnes qui n'ont été artistes ou professionnels techniques des spectacles qu'à titre marginal et qui ne sont pas suffisamment insérées dans ce champ professionnel pour en revendiquer ou même en connaître les droits.

Les professionnels ici décomptés peuvent exercer leur métier artistique à titre secondaire (contrairement aux données présentées dans l'encadré 1 qui prennent en compte uniquement les actifs exerçant un métier artistique à titre principal) mais excluent les salariés n'intervenant que très occasionnellement dans le milieu du spectacle.

Sources : Caisse des congés spectacles ; Cespra ; Deps.

## Encadré 2 (suite)

travail en 1986 à 44 jours en 2009 en moyenne) que pour les cadres, techniciens et ouvriers (de 96 jours en moyenne à 81 jours, sur la même période). Depuis le début des années 2000, ces durées moyennes sont toutefois relativement stables (figure 2) [Menger, 2011].

Pour les artistes intermittents, le salaire brut journalier moyen (exprimé en euros constants 2009) a progressé globalement jusqu'en 2003 pour diminuer depuis et s'établir à 208 euros en 2009. Il est en deçà pour les cadres, techniciens et ouvriers intermittents, et est relativement stable sur longue période, gravitant autour de 203 euros en moyenne par jour. Mécaniquement, pour un artiste ou technicien intermittent du spectacle, du fait de la contraction du volume de travail réalisé au cours d'une année et de la stabilité du salaire journalier sur la longue période, le revenu annuel moyen tiré de l'activité dans le spectacle s'est

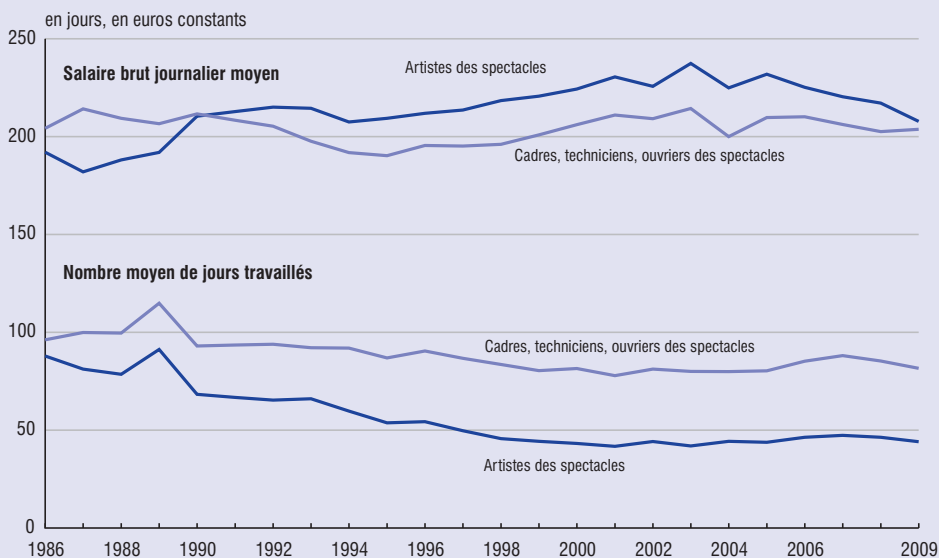
fortement réduit, davantage pour les artistes (de près de 17 000 euros en moyenne en 1986 à 9 200 euros en 2009) que pour les professionnels techniques (de 19 600 euros en 1986 à 16 600 euros en 2009).

### Les intermittents indemnisés par l'assurance chômage

Selon Pôle emploi, en 2009, près de 106 000 salariés sont indemnisés au titre des annexes 8 et 10 : 49 400 artistes et 56 400 techniciens. Le montant total des prestations versées s'élève à 1,28 milliard d'euros (en 2011, près de 109 000 salariés sont indemnisés pour un montant total de prestations de 1,27 milliard d'euros).

La part des allocations chômage dans le revenu des intermittents est plus importante pour les artistes (leur revenu en 2009 est composé à 49 % de salaires et à 51 % d'allocations chômage) que pour les cadres et techniciens (respectivement 63 % et 37 %).

## 2. Évolution du volume de travail et du salaire brut journalier moyens entre 1986 et 2009



Champ : France, ensemble des artistes et techniciens relevant des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage, ayant conclu au moins un CDD d'usage au cours de l'année et fait une demande de versement de droits à congés auprès de la Caisse des congés spectacles.

Lecture : en 1986, un artiste relevant de l'annexe 10 au règlement de l'assurance chômage travaillait en moyenne 88 jours pour un salaire brut journalier de 192 euros (euros constants 2009) en moyenne. En 2009, il travaille en moyenne 44 jours et son salaire brut journalier moyen s'établit à 208 euros.

Sources : Caisse des congés spectacles ; Cespra ; Deps.



## La moitié des professionnels artistiques exercent dans des secteurs d'activité non artistiques

La plupart des métiers artistiques s'exercent dans des secteurs propres à leur cœur de compétences : les professionnels des spectacles, dans le spectacle vivant et l'audiovisuel ; les artistes plasticiens, dans la création artistique ; les photographes, dans les activités photographiques et les auteurs littéraires, dans la création littéraire indépendante, la presse et l'édition écrite.

Les graphistes et *designers*, les artisans et les ouvriers d'art échappent à cette règle : par exemple, 63 % des artisans d'art et 25 % des professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration travaillent pour l'industrie manufacturière (habillement, imprimerie, bijouterie, production d'instruments de musique, travail de la céramique, du verre, de la pierre, etc.), 16 % des ouvriers d'art pour le commerce, et 12 % des professionnels des arts graphiques pour la publicité (figure 2). Dans l'ensemble, en 2009, 49 % des professionnels des métiers artistiques exercent dans des secteurs d'activités artistiques contre moins de 2 % des actifs en emploi pris dans leur ensemble.

Cette pluralité de secteurs d'activité des métiers artistiques s'accompagne d'un recours fréquent à la multiactivité, qu'il s'agisse d'exercer un même métier pour plusieurs employeurs, d'exercer plusieurs métiers ou bien encore de cumuler plusieurs statuts professionnels (encadré 3).

### 2. Répartition des professionnels des métiers artistiques selon le secteur d'activité en 2009

en %

	Art. des spect. <sup>1</sup>	Prof. des spect. <sup>2</sup>	T.-A. Auteurs <sup>3</sup>	Artistes plasticiens	Photo-graphes	Prof. des arts graph., mode et déco. <sup>4</sup>	Artisans d'art	Ouvriers d'art	Ensemble	
									métiers artistiques	actifs en emploi
<b>Activités artistiques et connexes</b>										
Presse	0,2	0,7	14,3	0,9	4,3	2,9	0,1	0,9	1,7	0,3
Autre édition écrite, traduction	0,2	0,2	11,8	0,6	0,5	1,4	0,4	0,3	0,9	0,1
Audiovisuel	8,4	33,1	12,7	2,1	2,3	3,5	0,4	0,4	13,5	0,4
Spectacle vivant	38,1	20,1	10,2	8,2	1,4	1,7	3,0	1,1	15,6	0,4
Création relevant des arts plastiques	2,2	0,4	3,1	8,8	0,6	1,4	3,9	0,5	2,0	0,0
Autre création artistique <sup>5</sup>	16,8	2,8	27,6	40,5	2,8	3,9	8,4	0,9	10,3	0,2
Activités photographiques	0,0	0,5	0,5	0,2	61,6	1,0	0,1	0,3	3,6	0,1
Activités spécialisées de <i>design</i>	0,1	0,1	0,1	1,7	0,4	3,5	0,3	0,1	1,1	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>65,9</b>	<b>57,9</b>	<b>80,3</b>	<b>62,8</b>	<b>73,9</b>	<b>19,3</b>	<b>16,6</b>	<b>4,5</b>	<b>48,7</b>	<b>1,5</b>
<b>Activités non artistiques</b>										
Industrie manufacturière	1,7	2,2	1,5	5,5	2,8	24,6	62,8	49,7	11,5	12,5
Commerce	1,4	2,0	1,4	3,3	4,4	12,8	4,6	15,7	5,4	13,0
Publicité	0,8	2,0	0,7	6,5	1,8	12,0	0,4	1,2	4,6	0,4
Autres activités	30,2	35,9	16,1	21,9	17,2	31,3	15,5	28,8	29,9	72,6
<b>Ensemble</b>	<b>34,1</b>	<b>42,1</b>	<b>19,7</b>	<b>37,2</b>	<b>26,1</b>	<b>80,7</b>	<b>83,4</b>	<b>95,5</b>	<b>51,3</b>	<b>98,5</b>
<b>Tous secteurs</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. Artistes des spectacles.

2. Professionnels technico-artistiques des spectacles.

3. Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes.

4. Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration.

5. Activités des compositeurs de musiques, des journalistes et écrivains indépendants.

Champ : France, ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi.

Lecture : en 2009, 8,4 % des artistes des spectacles travaillent dans l'audiovisuel ; ce secteur accueille 0,4 % de l'ensemble des actifs en emploi en 2009.

Sources : Insee, recensement de la population de 2009 ; Deps.

### La diversification des activités dans les métiers artistiques

Au sein d'une semaine de travail, un actif peut exercer plusieurs professions, une même profession pour plusieurs employeurs, ou encore combiner plusieurs statuts (salarié et indépendant par exemple).

Une semaine d'exercice d'un métier artistique implique au moins l'un de ces modes de diversification dans 5 % des cas, c'est-à-dire presque deux fois plus que dans l'ensemble de la population en emploi. La diversification relève d'abord d'interventions dans plusieurs secteurs d'activité, puis de l'exercice de plusieurs métiers et enfin de la combinaison de statuts différents.

Ce sont les artistes des spectacles et les photographes qui sont les plus touchés par ce phénomène (10 % de leurs effectifs dans les deux cas, au cours d'une semaine donnée). La majeure partie des artistes des spectacles concernés interviennent alors dans plusieurs secteurs d'activité (par exemple, au cours d'une même semaine d'activité, en travaillant à la fois dans un établissement du spectacle vivant et auprès d'un producteur de films). Les photographes, pour leur part, cumulent les trois modes de diversification en exerçant plusieurs métiers, en intervenant dans plusieurs secteurs et en travaillant à la fois en tant qu'indépendant et en tant que salarié au cours d'une même semaine.

#### Modes de diversification de l'activité au sein d'une semaine de travail dans les métiers artistiques en 2009-2011

	en %			
	Au cours de la semaine de référence :			
	exercice de plusieurs professions	intervention dans plusieurs secteurs d'activité	combinaison de plusieurs statuts	au moins un mode de diversification
Artistes des spectacles	5	9	5	10
Professionnels technico-artistiques des spectacles	2	3	2	4
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	3	2	1	3
Artistes plasticiens	6	5	5	6
Photographes	9	9	9	10
Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	3	3	3	4
Artisans d'art	4	3	3	4
Ouvriers d'art	3	3	3	3
<b>Ensemble des métiers artistiques</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Ensemble des actifs en emploi</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Champ : ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi vivant en France métropolitaine, hors communautés.

Lecture : sur la période 2009-2011, 5 % des artistes des spectacles exercent, au cours d'une même semaine, plusieurs professions différentes ; cette proportion atteint 4 % dans l'ensemble des métiers artistiques, et 2 % dans l'ensemble de la population active en emploi.

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

## Les métiers artistiques se féminisent mais restent loin de la parité

Les femmes représentent 39 % des actifs ayant un métier artistique en 2009, contre 47 % dans l'ensemble des actifs en emploi. Monde traditionnellement masculin, les métiers artistiques se sont ouverts aux femmes au cours des vingt dernières années, dans les mêmes proportions que l'ensemble des métiers (+ 5 points entre 1990 et 2009).

Les métiers des arts graphiques, de la mode et de la décoration sont la seule famille professionnelle artistique à atteindre la parité en 1990 comme en 2009 (50 % et 49 % de femmes respectivement). Avec seulement 29 % de femmes en 2009, le métier de photographe est, lui, le plus masculin des métiers artistiques ; c'était déjà le cas en 1990. Mais les métiers les moins féminins au début des années 1990 sont précisément ceux qui se sont le plus ouverts aux femmes ensuite. Entre 1990 et 2009, la progression a été de 5 points parmi les auteurs

littéraires et les photographes, de 11 points parmi les plasticiens, de 13 points parmi les ouvriers d'art et de 15 points parmi les artisans d'art (*figure 3*).

Exception de taille : les métiers du spectacle (en particulier les métiers technico-artistiques), peu féminisés en 1990, ne le sont guère davantage vingt ans plus tard. Cette résistance tient sans doute aux conditions d'exercice de ces métiers, et à leurs conséquences en termes d'organisation de la vie privée : les horaires variables d'une semaine sur l'autre, le travail le soir, la nuit, ou le week-end sont difficiles à concilier avec des responsabilités familiales. De façon générale, le travail féminin se caractérise plus souvent par des horaires de travail réguliers, diurnes, en semaine<sup>3</sup>.

## Les jeunes sont nettement minoritaires chez les écrivains, les plasticiens et les artisans d'art

Globalement, les jeunes professionnels sont surreprésentés dans les métiers artistiques : presque un professionnel sur deux a moins de 40 ans en 2009, contre 45 % dans l'ensemble des actifs en emploi (*figure 3*). Cette part s'est toutefois fortement contractée depuis vingt ans, dans les métiers artistiques (- 11 points) comme dans l'ensemble de la population active en emploi (- 13 points).

### 3. Caractéristiques sociodémographiques des professionnels des métiers artistiques en 1990 et 2009

	en %							
	Femmes		Moins de 40 ans		Bac + 3 ou plus		Franciliens	
	1990	2009	1990	2009	1990	2009	1990	2009
Artistes des spectacles	35	36	69	49	14	26	51	42
Professionnels technico-artistiques des spectacles	29	32	60	51	10	28	49	48
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	38	43	36	30	34	53	67	53
Artistes plasticiens	31	42	41	30	21	37	47	41
Photographes	24	29	60	41	5	18	40	38
Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	50	49	67	61	11	26	54	42
Artisans d'art	23	39	40	26	7	16	26	20
Ouvriers d'art	25	37	63	46	1	6	32	25
<b>Ensemble des métiers artistiques</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>60</b>	<b>49</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>48</b>	<b>43</b>
<b>Ensemble des actifs en emploi</b>	<b>42</b>	<b>47</b>	<b>58</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>20</b>

Champ : France, ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi.

Lecture : les femmes représentent 35 % des artistes des spectacles en 1990, 36 % en 2009.

Sources : Insee, recensements de la population de 1990 et 2009 ; Deps.

Les moins de 40 ans sont particulièrement nombreux parmi les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration (61 % en 2009, - 6 points depuis 1990), suivis des métiers des spectacles, avec respectivement 49 % d'artistes et 51 % de personnels technico-artistiques des spectacles âgés de moins de 40 ans (en net recul toutefois par rapport à 1990, de 20 points et de 9 points). On peut faire l'hypothèse que le poids des jeunes professionnels est dû à la fois à la forte attractivité que ces métiers exercent sur eux, mais aussi aux difficultés que les professionnels rencontrent pour se maintenir dans ces métiers.

Les moins de 40 ans sont devenus minoritaires chez les photographes et les ouvriers d'art : ils représentent respectivement 41 % et 46 % de ces populations en 2009, contre près de 20 points de plus au début des années 1990. Les possibilités de débouchés se sont en effet raréfiées pour les ouvriers d'art, mais aussi chez les photographes avec le développement du numérique.

3. Voir *Femmes et Hommes - Regards sur la parité*, fiche « Conditions de travail et pénibilité », coll. « Insee Références », édition 2012.

Les populations d'auteurs littéraires, d'artisans d'art et d'artistes plasticiens, déjà plutôt âgées en 1990 (avec entre 36 % et 41 % de moins de 40 ans), le sont encore plus en 2009 : désormais, entre 26 % et 30 % ont moins de 40 ans.

En dépit du poids élevé des jeunes, l'âge moyen dans les métiers artistiques en 2009 est le même que dans l'ensemble de la population active en emploi (41 ans), en raison d'une forte présence de professionnels encore en emploi à des âges avancés. Ceci est une caractéristique des métiers de vocation, artistiques ou non.

### **43 % des professionnels des métiers artistiques vivent en région parisienne, dont près de la moitié à Paris *intra-muros***

En 2009, 43 % des personnes exerçant un métier artistique habitent en Île-de-France : c'est deux fois plus que dans l'ensemble de la population active en emploi (*figure 3*). Pour eux, Paris *intra-muros* est un lieu de résidence privilégié : 48 % de ces « artistes » franciliens vivent dans la capitale en 2009, alors que c'est le cas de seulement 20 % de l'ensemble des actifs en emploi franciliens.

Ces professionnels sont même plus franciliens et plus parisiens que les cadres et professions intellectuelles supérieures pris dans leur ensemble : en 2009, 35 % des actifs relevant de cette catégorie résident en région parisienne (dont un tiers à Paris *intra-muros*).

Habiter au cœur des grandes capitales est une caractéristique des professionnels des métiers artistiques d'ici et d'ailleurs [Menger, 2009]. La longue tradition française de centralisation politique, administrative, économique et intellectuelle accentue encore ce phénomène. C'est à Paris en effet que se trouvent les principales institutions culturelles (de formation, de conservation, de diffusion, etc.) et entreprises de production et de diffusion<sup>4</sup>. C'est donc à Paris que se regroupent d'une part les artistes, au plus près des réseaux d'information les plus performants et des lieux de production et de diffusion les plus prestigieux et, d'autre part, les catégories de publics les plus consommatrices de produits et productions artistiques et culturels.

En 2009, l'Île-de-France abrite ainsi 53 % des auteurs littéraires, 48 % des personnels technico-artistiques des spectacles et environ 40 % des artistes des spectacles et des professionnels de la création visuelle (plasticiens, photographes, graphistes, *designers*). En revanche, les métiers d'art sont beaucoup plus également répartis sur le territoire : 80 % des artisans d'art et 75 % des ouvriers d'art sont établis hors de la région parisienne.

L'Île-de-France est toutefois moins surreprésentée qu'elle ne l'était au début des années 1990 : elle abritait alors 48 % des professionnels des métiers artistiques (et 21 % de l'ensemble des actifs en emploi). Ce léger recul est un effet des actions de décentralisation conduites depuis les années 1980 dans certains domaines artistiques fortement soutenus financièrement par l'État et les collectivités territoriales, notamment dans le spectacle vivant et le patrimoine.

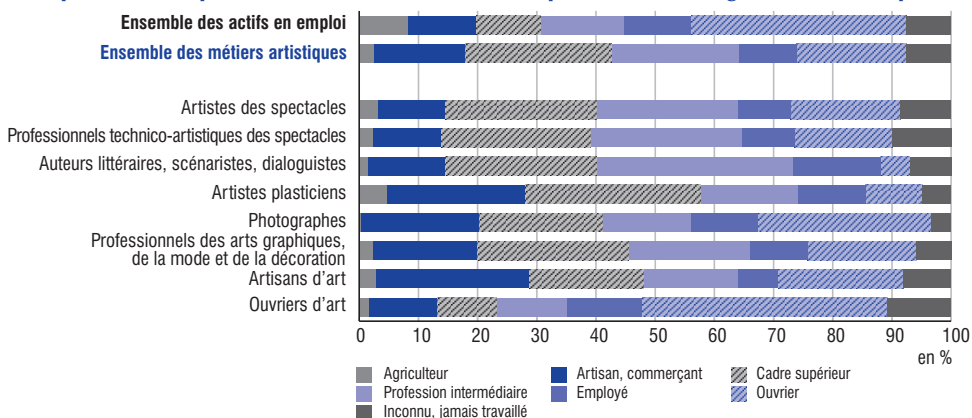
### **Dans les métiers artistiques, un professionnel sur quatre a un père cadre supérieur**

Les professionnels exerçant des métiers artistiques se distinguent des autres par une origine sociale souvent favorisée : comparés à l'ensemble de la population active en emploi, ils ont nettement plus souvent un père cadre supérieur (25 % contre 11 %) ou profession

4. En 2010, 58 % des établissements dont l'activité principale relève de l'audiovisuel sont implantés en Île-de-France. Le poids des établissements franciliens est particulièrement fort pour l'édition et la distribution vidéo (64 %), l'édition d'enregistrements sonores (69 %), la distribution de films cinématographiques (72 %), la post-production de films (73 %), ainsi que dans la production de films pour la télévision (73 %) et le cinéma (78 %) (Sources : Insee, DADS / Deps).

intermédiaire (22 % contre 14 %) et beaucoup moins fréquemment un père ouvrier (19 % contre 36 %) (figure 4).

#### 4. Répartition des professionnels des métiers artistiques selon la catégorie sociale du père



Champ : ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi vivant en France métropolitaine, hors communautés.

Lecture : sur la période 2009-2011, 26 % des artistes des spectacles ont/avaient un père cadre supérieur ; cette proportion atteint 25 % dans l'ensemble des métiers artistiques et 11 % dans l'ensemble de la population active en emploi.

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Ce sont les artistes plasticiens qui sont issus du milieu social le plus favorisé (30 % ont un père cadre supérieur), suivis, dans une moindre mesure, des auteurs littéraires (26 %) et des professionnels des spectacles, qu'ils soient artistes (26 %) ou professionnels technico-artistiques (25 %). Plus précisément, 8 % des auteurs littéraires ont un père qui exerce ou exerçait une profession de l'information, des arts et des spectacles ; c'est le cas de 5 % des artistes des spectacles, 3 % des personnels technico-artistiques des spectacles et 3 % des artistes plasticiens. C'est donc bien davantage que pour l'ensemble de la population active en emploi : 0,4 % des pères des actifs en emploi sur la période 2009-2011 sont, ou étaient, professionnels de l'information, des arts et des spectacles. Les professionnels exerçant un autre métier artistique sont moins de 2 % à avoir un père professionnel de l'information, des arts et des spectacles. D'ailleurs, les photographes et surtout les ouvriers d'art sont issus d'un milieu social plutôt populaire : respectivement 29 % et 41 % ont un père ouvrier.

Les artisans d'art, les artistes plasticiens et les photographes – toutes professions qui s'exercent majoritairement ou exclusivement de façon non salariée – ont souvent (dans 20 % à 26 % des cas) un père artisan ou commerçant, c'est-à-dire lui-même non salarié. La famille peut en effet jouer un rôle important : elle peut fournir une partie des fonds nécessaires ou servir de caution sur le marché du crédit ; elle peut également transmettre esprit d'entreprise, goût du risque, connaissance du milieu, et réseau relationnel [Laferrère, 1998].

#### Un quart des professionnels des métiers artistiques ont un diplôme de niveau supérieur ou égal à Bac + 3

Nécessaire à l'exercice de leur profession mais aussi en lien avec leur origine sociale souvent favorisée, 27 % des professionnels des métiers artistiques sont titulaires, en 2009, d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à Bac + 3, contre 18 % des actifs en emploi (figure 3). Les filières diplômantes suivies relèvent surtout des arts et lettres (pour 21 % d'entre eux) et de l'information-communication (21 %).

Dans le détail, plus de la moitié des auteurs littéraires sont diplômés d'un niveau équivalent ou supérieur à Bac + 3 (53 %), suivis des artistes plasticiens (37 %). Plus d'un quart des personnes exerçant un métier du spectacle ou des arts graphiques, de la mode et de la décoration, ont aussi atteint ce niveau de diplôme.

Les photographes, artisans d'art et ouvriers d'art sont plus souvent titulaires d'un diplôme professionnalisant, comme un CAP ou un BEP (dans des disciplines multiples telles que le bâtiment, le travail du bois, l'ameublement, la métallurgie, la mécanique, etc.) : 22 % chez les photographes, 30 % chez les artisans d'art et 41 % parmi les ouvriers d'art. En ce qui concerne les diplômes de niveau supérieur ou égal à Bac + 3, les photographes et les artisans d'art sont dans la moyenne nationale des actifs en emploi (18 % et 16 %), les ouvriers d'art bien en deçà (6 %).

Si le poids des diplômés de niveau Bac + 3 ou plus s'est considérablement élevé toutes professions confondues en 20 ans (+ 10 points entre 1990 et 2009), il a progressé plus encore dans les métiers artistiques (+ 16 points), suivant en cela la progression très marquée du nombre de formations supérieures artistiques offertes, notamment privées, au cours de ces années.

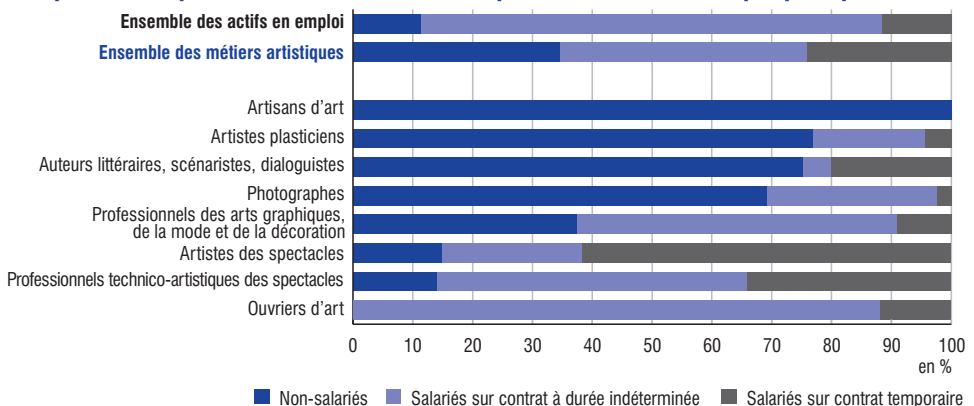
Les conditions d'emploi dans les métiers artistiques sont elles aussi assez singulières : le recours au statut d'indépendant et aux contrats salariés courts est fréquent, les temps de travail sont fractionnés, les horaires de travail atypiques, les revenus inégalement répartis.

## Dans les métiers artistiques, un professionnel sur trois est indépendant ou employeur

Autour d'un tiers des professionnels exercent leur métier artistique de façon non salariée, soit une proportion nettement plus élevée que dans l'ensemble de la population active en emploi (11 %). Le plus souvent, les non-salariés des métiers artistiques sont indépendants (86 %), mais également employeurs (13 % ; par exemple, un artiste plasticien qui dirige un atelier et emploie des préparateurs) voire aides familiaux (1 %). Sur longue période, le poids des non-salariés se maintient dans les métiers artistiques, tandis qu'il s'érode dans l'ensemble de la population active en emploi (les non-salariés représentaient 15 % des actifs en emploi en 1990).

Le poids du non-salariat est variable d'un métier artistique à l'autre (figure 5). Ainsi, les auteurs littéraires, les artistes plasticiens, les photographes et, par définition, les artisans d'art sont majoritairement non-salariés. Les métiers des arts graphiques, de la mode et de la

### 5. Répartition des professionnels des métiers artistiques selon le statut de l'emploi principal en 2009



Champ : France, ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi.  
 Lecture : en 2009, 15 % des artistes des spectacles exerçaient leur métier en tant que non-salariés ; cette proportion atteint 35 % dans l'ensemble des métiers artistiques et 11 % dans l'ensemble des actifs en emploi.  
 Sources : Insee, recensements de la population 2009 ; Deps.

décoration sont mixtes à dominante salariée : 53 % de ces professionnels sont salariés en contrat à durée indéterminée, 37 % sont non-salariés. Les ouvriers d'art et les professionnels technico-artistiques des spectacles sont majoritairement salariés sur contrat à durée indéterminée (en 2010 respectivement, 88 % et 50 % sont en CDI). Enfin, les artistes des spectacles sont majoritairement salariés sur contrat temporaire (62 %).

## Un usage répandu du travail à temps partiel, y compris parmi les hommes

Sur la période 2009-2011, le recours au travail à temps partiel est moins répandu parmi les salariés des personnels technico-artistiques des spectacles, les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration et, surtout, chez les ouvriers d'art (8 %) que dans la moyenne du salariat (18 %). En revanche, il l'est bien davantage parmi les artistes des spectacles (52 %), catégorie particulièrement marquée par le déséquilibre entre la croissance des effectifs professionnels et celle, beaucoup plus modérée, de la demande de travail (*encadré 2 et figure 6*).

### 6. Travail à temps partiel des salariés des métiers artistiques en 2009-2011

	Artistes des spectacles salariés	Salariés techn.-artist. des spectacles	Salariés des arts graph., de la mode et de la déco.	Ouvriers d'art	Ensemble des salariés des métiers artistiques	Ensemble des salariés
<b>Part de salariés à temps partiel (en % de la population en emploi)</b>						
Hommes	51	15	10	2	22	6
Femmes	52	17	15	24	25	31
<b>Ensemble</b>	<b>52</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>18</b>
<b>Quotité du temps partiel (en % de la population en emploi à temps partiel)</b>						
Au plus un mi-temps	71	55	40	36	59	40
Plus de 50 % et moins de 80 %	20	30	17	39	24	27
80 % ou plus	9	15	43	25	25	32
<b>Motif principal du temps partiel (en % de la population en emploi à temps partiel)</b>						
N'a pas trouvé d'emploi à temps plein	59	47	17	28	46	32
Pour exercer une autre activité professionnelle	13	17	26	14	16	10
Pour s'occuper de ses enfants	3	11	34	32	12	29
Pour disposer de temps libre	5	3	16	5	8	15
Pour une autre raison	21	21	7	20	18	14
<b>Situation de sous-emploi (en % de la population en emploi à temps partiel)</b>						
	<b>55</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>42</b>	<b>29</b>

Champ : ensemble des salariés exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des salariés vivant en France métropolitaine, hors communautés.

Lecture : sur la période 2009-2011, 52 % des salariés exerçant comme artistes des spectacles travaillent à temps partiel. Parmi ceux qui travaillent à temps partiel, 71 % font au plus un mi-temps ; 59 % déclarent travailler à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein et 55 % sont en situation de sous-emploi (c'est-à-dire souhaitent travailler plus d'heures et sont disponibles pour le faire, qu'ils recherchent effectivement ou non un autre emploi, ou ont involontairement moins travaillé que d'habitude en raison de chômage partiel ou d'intempéries).

Sources : Insee, cumulé des enquêtes *Emploi de 2009 à 2011* ; *Deps*.

Une large majorité de ces artistes à temps partiel déclarent travailler à mi-temps ou pour une quotité moindre (71 %) et expliquent travailler à temps partiel faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein (59 %). Plus de la moitié (55 %) souhaiteraient effectuer un plus grand nombre d'heures et sont donc de ce fait en situation de sous-emploi. Le contraste est fort avec la situation moyenne des salariés à temps partiel, qui sont 40 % à exercer au plus un mi-temps, justifient dans 32 % des cas leur temps partiel par le fait qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein<sup>5</sup> et sont confrontés à une situation de sous-emploi dans 29 % des cas.

5. Les salariés pris dans leur ensemble déclarent assez souvent travailler à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants ou d'un membre de leur famille (29 %) ou encore pour disposer de temps libre (15 %).

Dans l'ensemble du salariat, les hommes travaillent peu à temps partiel (6 % des hommes salariés sur la période 2009-2011). Cette pratique est bien plus répandue parmi les hommes exerçant un métier artistique (22 %), en particulier chez les artistes des spectacles (51 %), mais aussi parmi les personnels technico-artistiques des spectacles (15 %) et, dans une moindre mesure, parmi les hommes exerçant un métier des arts graphiques, de la mode ou de la décoration (10 %).

## Des durées hebdomadaires de travail très variables d'un métier artistique à l'autre, mais aussi au sein de chaque métier

Sur la période 2009-2011, les professionnels des métiers artistiques déclarent travailler en moyenne 36 heures par semaine (*encadré 4*) dans le cadre de leur emploi principal<sup>6</sup>, ce qui est proche de la durée moyenne de travail de l'ensemble des actifs en emploi. Toutefois, d'une profession à l'autre, les écarts sont importants et fortement corrélés au statut d'emploi et à l'usage très inégal du temps partiel dans les métiers à dominante salariée (*figure 7*).

### 7. Temps de travail hebdomadaire dans les métiers artistiques en 2009-2011

en heures

	Temps de travail au cours de la semaine de référence		
	Moyen	Médian	9 <sup>e</sup> décile
<b>Métiers à dominante non salariée</b>			
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	39,6	40	63
Artistes plasticiens	37,0	40	60
Photographes	42,4	40	60
Artisans d'art	39,6	40	60
<b>Métiers à dominante salariée</b>			
Artistes des spectacles	28,7	30	50
Professionnels technico-artistiques des spectacles	37,7	36	55
Ouvriers d'art	36,0	35	42
<b>Métier mixte</b>			
Professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration	36,8	37	50
<b>Ensemble des métiers artistiques</b>	<b>36,2</b>	<b>36</b>	<b>50</b>
<b>Ensemble des non-salariés</b>	<b>47,7</b>	<b>50</b>	<b>70</b>
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>35,0</b>	<b>35</b>	<b>45</b>
<b>Ensemble des actifs en emploi</b>	<b>36,6</b>	<b>36</b>	<b>50</b>

Champ : ensemble des actifs en emploi exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi vivant en France métropolitaine, hors collectivités.

Lecture : sur la période 2009-2011, les artistes des spectacles déclarent travailler en moyenne 28,7 heures au cours de la semaine de référence. La moitié travaillent moins de 30 heures par semaine et les 10 % qui travaillent le plus effectuent au moins 50 heures par semaine.

Note : les temps de travail détaillés ici portent sur la durée de travail effectuée dans le cadre de l'emploi principal lors d'une semaine donnée (la « semaine de référence ») et non au cours d'une semaine « moyenne ».

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Ainsi, les durées hebdomadaires les plus élevées s'observent dans des métiers où la part du non-salariat est importante. Les photographes exercent leur métier 42 heures par semaine en moyenne, suivis des auteurs littéraires et des artisans d'art (40 heures). Ces durées sont toutefois très en deçà du volume moyen de travail déclaré par les non-salariés en général (près de 48 heures par semaine).

Parmi les professions artistiques exercées majoritairement ou exclusivement de façon salariée, les personnels technico-artistiques des spectacles déclarent des temps de travail relativement importants (38 heures par semaine en moyenne). Ils sont suivis par les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration (37 heures) et par les ouvriers d'art

6. Il s'agit du temps consacré à l'exercice du métier artistique. Il exclut donc le temps éventuellement consacré à un emploi secondaire non artistique. En revanche, il peut inclure les jours de congés et des temps non rémunérés (répétition, entretien de l'instrument, du matériel, etc.). Voir l'*encadré 4* pour davantage de précisions sur la mesure du volume de travail.



### Caractériser les métiers artistiques : sources mobilisées et limites rencontrées

Les sources disponibles pour évoquer les métiers artistiques sont de deux ordres.

Certaines sont générales et proviennent de la statistique publique :

- Le **recensement de la population** permet de dégager les caractéristiques socio-démographiques des métiers artistiques, de les comparer à celles des autres professions et de suivre leurs évolutions.

- L'**enquête Emploi** est réalisée en continu par l'Insee auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant dans un « ménage ordinaire » (hors communautés : foyers, cités universitaires, hôpitaux, maisons de retraite, prisons). L'échantillon de l'enquête est partiellement renouvelé tous les trimestres. Pour étudier les conditions d'emploi (statut d'emploi, type de contrat, durée de travail) dans les métiers artistiques, trois années consécutives (2009 à 2011) d'enquête ont été mobilisées, ce qui conduit à raisonner en moyenne sur cette période. Cela permet de renforcer la robustesse des résultats sur un type de métier qui reste marginal, en termes d'effectifs, dans l'ensemble de la population, en triplant le nombre de réponses. Les répondants à l'enquête Emploi indiquent les heures de travail qu'ils ont réalisées au cours d'une semaine de référence. Par ailleurs, l'enquête repose sur une définition du temps de travail à la fois étendue et, en partie, « subjective » : les volumes de travail déclarés par les répondants à l'enquête ne correspondent pas nécessairement à des temps rémunérés. Ainsi, ces estimations peuvent comprendre le temps consacré à la préparation, à l'entraînement, à l'apprentissage des rôles, à la répétition, à l'entretien de la voix, de l'instrument ou du matériel.

- Les **DADS** (déclarations annuelles de données sociales) sont une source administrative relative à l'emploi salarié. Elles sont remplies annuellement par tout employeur (entreprise, association, collectivité locale, administration d'État, particulier employeur) salariant, une heure ou plus, au moins un actif en France. Elles sont exploitées ici au titre de l'année 2010 pour étudier la dispersion des salaires nets dans les métiers artistiques qui s'exercent principalement ou exclusivement de façon salariée, c'est-à-dire les artistes et professionnels technico-artistiques des spectacles, les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration ainsi que les ouvriers d'art. Entrent dans le champ de l'analyse les salariés qui exercent à titre principal l'un de ces métiers,

c'est-à-dire qui consacrent la majeure partie de leur temps de travail salarié à l'exercice du métier artistique. Pour ceux-là, on retient l'ensemble des salaires perçus au cours de l'année pour l'exercice de ce métier artistique.

D'autres sources portent sur certains métiers en particulier et correspondent à des données de gestion d'organismes sociaux :

- Pour étudier la dispersion des revenus dans les métiers artistiques exercés le plus souvent de façon non salariée, l'information mobilisée découle des droits d'auteur déclarés à l'**Agessa** (pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique) et à la **Maison des artistes** (pour les œuvres d'arts graphiques et plastiques), c'est-à-dire les revenus engendrés par la vente ou la cession d'œuvres. Sous conditions de ressources et s'ils en font la demande, les artistes auteurs sont affiliés à ces deux associations agréées et bénéficient alors des prestations sociales du régime de protection sociale des artistes auteurs (indemnités journalières, congés maternité, etc.) – qui est un régime spécifique rattaché au régime général des salariés. Pour ces deux sources, la dernière année disponible est 2010. La principale limite de ces sources est que le champ qu'elles couvrent est très parcellaire. D'abord, elles ne concernent qu'une sous-population de plasticiens (peintres, dessinateurs, sculpteurs, auteurs d'œuvres plasticiennes), des illustrateurs, des photographes, des écrivains et assimilés (écrivains, auteurs d'œuvres dramatiques, traducteurs, auteurs de logiciels), des auteurs-compositeurs (de compositions musicales, d'œuvres chorégraphiques), des auteurs du cinéma et de la télévision, des artisans d'art (céramistes, vitraillistes, tapissiers, graveurs, dessinateurs textile, décorateurs) mais également des graphistes (dont une partie non négligeable exerce son métier sous statut indépendant). Ensuite, ces deux sources n'intègrent pas les éventuels revenus tirés d'une activité salariée complémentaire ou d'une autre activité indépendante. Enfin dernier point important, l'affiliation à ces deux associations n'est pas obligatoire et est soumise à conditions de ressources (en 2010, les revenus d'auteur devaient être supérieurs à 7 947 euros) ; ce qui conduit donc à gommer « artificiellement » la concentration des revenus puisque les artistes auteurs qui retirent peu de revenus de leur création ne peuvent être affiliés.

#### Encadré 4 (suite)

C'est pourquoi la dispersion des revenus des artistes auteurs ne peut être comparée ni à celle des revenus des salariés dans les métiers artistiques ni à celle des revenus d'activité de l'ensemble des non-salariés. En revanche, elle peut donner lieu à une comparaison d'une catégorie d'artistes non salariés à l'autre.

- Les données de la **Caisse des congés spectacles** (disponibles en évolution de 1986 à 2009) et de **Pôle emploi** (actualisées jusqu'en 2011) permettent de suivre les intermittents du spectacle.

Ces différentes sources ne reposent pas sur une définition uniforme des métiers artistiques : les données issues de la statistique publique s'appuient sur la nomenclature nationale des

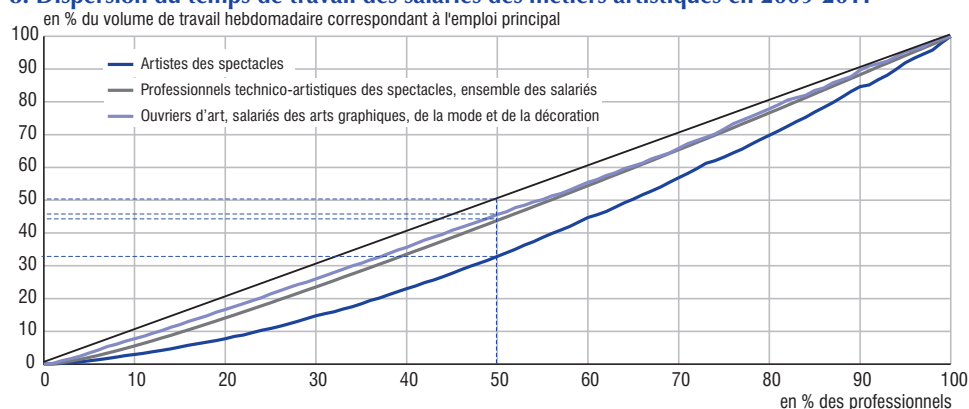
professions (PCS), tandis que chaque source professionnelle a sa propre définition du métier artistique, adaptée aux besoins de sa gestion. Les unes et les autres ne sont, naturellement, pas strictement comparables entre elles. De plus, la notion même d'emploi varie d'une source à l'autre. Ainsi, le recensement ou l'enquête Emploi, s'intéressent à l'emploi principal, c'est-à-dire à celui auquel l'individu consacre le plus de temps, ou celui dont il tire le plus de revenus, ou encore celui avec lequel il s'identifie le plus. Les sources administratives (DADS, organismes gestionnaires) considèrent qu'il y a emploi dès qu'une heure de travail est effectuée ou qu'un euro de revenus est versé.

(36 heures). En raison de forts taux de temps partiel et du caractère très fractionné de leurs contrats de travail, les artistes des spectacles déclarent les temps de travail les plus faibles (en moyenne 29 heures par semaine).

Les disparités observées d'une profession à l'autre ne doivent pas faire oublier une autre caractéristique des métiers artistiques : la forte dispersion des volumes de travail parmi les individus exerçant le même métier. On est loin en effet d'une situation parfaitement uniforme, où 25 % des professionnels de chaque métier réaliseraient 25 % du volume de travail de la profession, 50 % en effectueraient 50 %, etc.

Parmi les métiers artistiques qui s'exercent majoritairement ou exclusivement de façon salariée, les ouvriers d'art, les professionnels des arts graphiques, de la mode et de la décoration et les personnels technico-artistiques des spectacles sont proches de l'équilibre : dans ces métiers, la moitié des effectifs se partage entre 44 % et 46 % du volume total de travail salarié en 2009-2011 (figure 8). À l'opposé de cette situation, 50 % des artistes des spectacles effectuent seulement un tiers du volume de travail réalisé par l'ensemble des artistes des spectacles salariés.

### 8. Dispersion du temps de travail des salariés des métiers artistiques en 2009-2011



Champ : ensemble des salariés exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des salariés vivant en France métropolitaine, hors communautés.

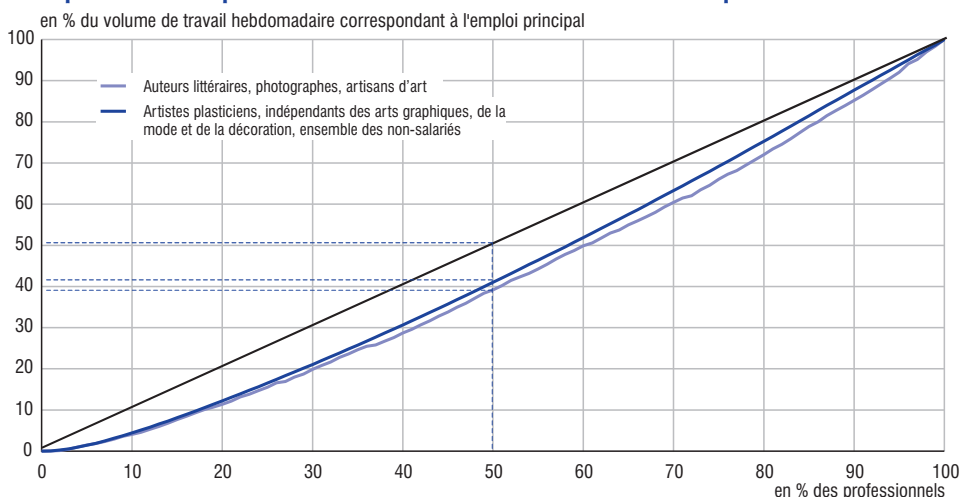
Lecture : sur la période 2009-2011, 50 % des artistes des spectacles salariés (c'est-à-dire la plupart des artistes des spectacles) effectuent 33 % du volume de travail hebdomadaire de l'ensemble de la profession.

Note : les temps de travail détaillés ici portent sur la durée de travail effectuée dans le cadre de l'emploi principal lors d'une semaine donnée (la « semaine de référence ») et non au cours d'une semaine « moyenne ». Les deux courbes relatives à la dispersion des temps de travail des professionnels technico-artistiques des spectacles d'une part et de l'ensemble des salariés d'autre part, se superposent. Il en va de même de celles portant sur la dispersion des temps de travail des ouvriers d'art et des salariés des arts graphiques, de la mode et de la décoration.

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

Pour les non-salariés des métiers artistiques, les volumes de travail sont moins inégalement répartis. Un premier groupe de professionnels non salariés (*figure 9*) est peu inégalitaire : il est constitué des indépendants des arts plastiques ainsi que des non-salariés des arts graphiques, de la mode et de la décoration. Il est comparable à l'ensemble des non-salariés : la moitié des effectifs effectuent 41 % du volume de travail total du groupe. Plus inégalitaire, le second groupe rassemble les auteurs littéraires, les photographes et les artisans d'art : 50 % réalisent 39 % du volume de travail de ce groupe de professionnels.

## 9. Dispersion des temps de travail des non-salariés des métiers artistiques en 2009-2011



Champ : ensemble des non-salariés exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des non-salariés vivant en France métropolitaine, hors communautés. Lecture : sur la période 2009-2011, 50 % du groupe de non-salariés constitué par les auteurs littéraires, les photographes et les artisans d'art (c'est-à-dire la plupart des actifs de ces métiers) effectuent 39 % du volume de travail hebdomadaire de l'ensemble du groupe.

Note : les temps de travail détaillés ici portent sur la durée de travail effectuée dans le cadre de l'emploi principal lors d'une semaine donnée (la « semaine de référence ») et non au cours d'une semaine « moyenne ». Les trois courbes relatives à la dispersion des temps de travail des auteurs littéraires, des photographes et des artisans d'art se superposent. Il en va de même des trois courbes détaillant la dispersion des temps de travail des plasticiens, des indépendants des arts graphiques, de la mode et de la décoration ainsi que de l'ensemble des non-salariés.

Sources : Insee, cumulé des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

## Dans les métiers artistiques, un professionnel sur deux travaille en horaires variables d'une semaine sur l'autre

Plus d'un professionnel des métiers artistiques sur deux travaille en horaires variables d'une semaine sur l'autre, contre un actif en emploi sur quatre dans l'ensemble (*figure 10*). Le travail en horaires variables est même majoritaire dans les métiers artistiques qui s'exercent principalement ou exclusivement de façon non salariée : 82 % des auteurs littéraires déclarent ainsi travailler en horaires variables d'une semaine sur l'autre, 72 % des artistes plasticiens, 67 % des photographes et 55 % des artisans d'art. Il est également très répandu auprès de deux types de professionnels essentiellement salariés : les professionnels technico-artistiques des spectacles (51 %) et, surtout, les artistes des spectacles (72 %).

Les métiers artistiques se distinguent également par d'autres aspects organisationnels, notamment le travail le soir, la nuit ou le dimanche. Sur ce plan, les artistes des spectacles et les auteurs littéraires sont les plus concernés : autour de 80 % d'entre eux travaillent habituellement ou occasionnellement le soir (entre 20 heures et minuit – ce qui correspond aux horaires de scène), près d'un sur deux la nuit (entre minuit et 5 heures du matin) et plus de huit sur dix déclarent travailler le dimanche, de façon habituelle ou occasionnelle.

## 10. Organisation du temps de travail dans les métiers artistiques en 2009-2011

en %

	En horaires variables <sup>1</sup>	Travaille le soir (entre 20h et minuit) de façon...			Travaille la nuit (entre minuit et 5h) de façon...			Travaille le dimanche de façon...		
		habi-tuelle	occasion-nelle	jamais	habi-tuelle	occasion-nelle	jamais	habi-tuelle	occasion-nelle	jamais
Artistes des spectacles	72	57	27	16	22	27	51	49	34	17
Professionnels technico-artistiques des spectacles	51	33	35	32	12	29	59	24	38	39
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	82	37	42	21	17	27	56	26	55	19
Artistes plasticiens	72	25	44	31	4	24	72	28	46	26
Photographes	67	22	49	29	9	31	60	19	49	33
Professionnels des arts graph., de la mode et de la déco.	34	12	32	56	1	13	85	5	27	68
Artisans d'art	55	14	35	51	4	7	89	17	51	31
Ouvriers d'art	11	3	8	89	1	6	93	2	2	96
<b>Ensemble des métiers artistiques</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>22</b>	<b>69</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>44</b>
<b>Ensemble des non-salariés</b>	<b>49</b>	<b>21</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>79</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>45</b>
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>67</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>85</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>72</b>
<b>Ensemble des actifs en emploi</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>64</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>84</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>69</b>

1. D'une semaine sur l'autre.

Champ : ensemble des actifs exerçant à titre principal un métier artistique et ensemble des actifs en emploi vivant en France métropolitaine, hors communautés.

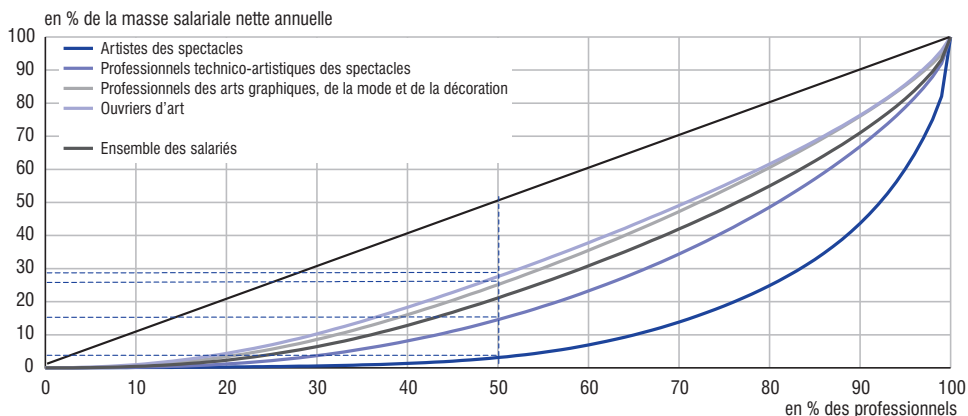
Lecture : sur la période 2009-2011, 72 % des artistes des spectacles déclarent travailler en horaires variables d'une semaine sur l'autre.

Sources : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2009 à 2011 ; Deps.

## Des revenus d'activité inégalement répartis, en particulier pour les artistes *stricto sensu*

Les revenus d'activité (*encadré 4*) des professionnels exerçant un métier artistique, comme leur volume horaire, sont très inégalement distribués. Parmi les salariés, ces disparités sont particulièrement marquées pour les artistes des spectacles : en 2010, 10 % des artistes salariés des spectacles les mieux rémunérés captent ainsi plus de la moitié de la masse salariale de la profession (*figure 11*). Dans ce métier, l'inégale répartition des volumes de

## 11. Dispersion des salaires nets dans les métiers artistiques s'exerçant principalement dans le cadre du salariat en 2010



Champ : France ; ensemble des salariés exerçant à titre principal un métier artistique (artiste ou professionnel technico-artistique des spectacles, professionnel des arts graphiques, de la mode et de la décoration, ouvrier d'art) et ensemble des salariés.

Lecture : en 2010, 50 % des salariés qui travaillent principalement en tant qu'artistes des spectacles captent 3 % de la masse salariale nette totale de la profession. Parallèlement, la moitié des salariés, toutes professions confondues, capte 21 % de la masse salariale nette totale produite en France en 2010.

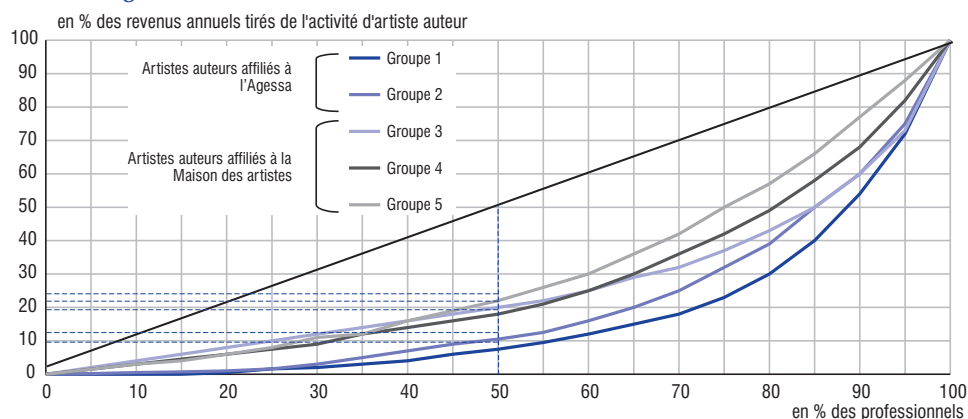
Note : on s'intéresse ici aux salaires nets des actifs qui exercent à titre principal un métier artistique, le caractère principal étant déterminé par le temps de travail consacré à l'activité. Pour ceux-là, on ne tient compte que des salaires engendrés par l'exercice du métier artistique (que cet exercice soit fait auprès d'un ou de plusieurs employeurs).

Sources : Insee, DADS 2010 ; Deps.

travail aggrave une répartition fortement inégale des revenus. Pour les professionnels technico-artistiques des spectacles, le dixième le mieux rémunéré capte un tiers de la masse salariale totale. Pour les salariés des spectacles – artistes et professionnels technico-artistiques – le régime de l’intermittence permet à ceux qui en remplissent les conditions d’être indemnisés pendant les périodes chômées et de compléter ainsi les salaires perçus sur des périodes souvent discontinues (encadré 2).

Parmi les métiers s’exerçant majoritairement de façon non salariée, les informations disponibles sont beaucoup plus partielles (encadré 4). Elles ne concernent que certaines professions voire sous-populations particulières au sein de ces professions. Il en est ainsi des populations d’artistes auteurs (plasticiens, graphistes, écrivains, auteurs-compositeurs, photographes, etc.) pour lesquelles seuls les revenus des individus affiliés aux organismes sociaux de sécurité sociale spécifiques sont connus. L’examen de ces droits d’auteur suggère également une concentration très inégalitaire des revenus d’activité dans ces métiers (figure 12).

## 12. Dispersion des revenus perçus par les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes et à l’Agessa en 2010



Champ : France, artistes auteurs affiliés à l’Agessa ou à la Maison des artistes.

Lecture : en 2010, 50 % des auteurs-compositeurs (groupe 1) affiliés à l’Agessa ont perçu 7,5 % de l’ensemble des droits d’auteurs de cette catégorie d’artistes auteurs.

Note : Groupe 1, auteurs-compositeurs (auteurs de compositions musicales, auteurs d’œuvres chorégraphiques) ; Groupe 2, photographes, auteurs du cinéma et de la télévision (dont auteurs du multimedia interactif), écrivains (auteurs et illustrateurs de livres et d’écrits littéraires et scientifiques, auteurs de traductions, d’œuvres dramatiques, de logiciels) ; Groupe 3, peintres, dessinateurs, sculpteurs, auteurs d’œuvres plasticiennes ; Groupe 4, illustrateurs (hors illustrateurs de l’écrit), artisans d’art (céramistes, vitraillistes, graveurs, tapissiers, dessinateurs pour le textile, décorateurs) ; Groupe 5, graphistes.

Sources : Agessa, Maison des artistes 2010 ; Deps.

Cette concentration est particulièrement marquée chez les auteurs de compositions musicales et les chorégraphes : la moitié des auteurs-compositeurs se partagent en effet moins de 10 % des droits des affiliés de cette catégorie, tandis que les 10 % d’auteurs les plus favorisés en perçoivent près de la moitié. À l’inverse, les revenus des graphistes sont les moins concentrés : la moitié d’entre eux capte 22 % de l’ensemble des droits des graphistes affiliés et les 10 % de graphistes les mieux rémunérés déclarent 23 % des revenus d’auteur de la discipline. La distribution des revenus des auteurs d’œuvres d’art plastique (plasticiens, dessinateurs, peintres, sculpteurs), du groupe composé des illustrateurs et des artisans d’art et de celui constitué des photographes, des auteurs du cinéma et de la télévision et des écrivains, se situe entre ces deux extrêmes. ■

---

## Pour en savoir plus

- Besson D., « 40 ans de services culturels et récréatifs », *Insee Première* n° 983, 2004.
- Coulangeon P., *Les musiciens interprètes en France*, Paris, La Documentation Française, 2004.
- Delvainquière J-C., Dietsch B., « Les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006 : près de 7 milliards d'euros pour la culture », *Culture Chiffres* n° 3, Deps, mars 2009.
- Donnat O., *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication/La Découverte, 2009.
- Gouyon M., Patureau F., « Le salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité », *Culture Chiffres* n° 2, Deps, 2012.
- Gouyon M., « Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009 », *Culture Chiffres* n° 4, avril 2011.
- Gouyon M., « Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008 », *Culture Chiffres* n° 3, Deps, avril 2011.
- Laferrière A., « Devenir travailleur indépendant », *Économie et statistique* n° 319-320, Insee, 1998.
- Menger P-M., *Les intermittents du spectacle. Sociologie du travail flexible*, Paris, EHESS, 2<sup>e</sup> édition, 2011.
- Menger P-M., « Les artistes en quantités. Ce que sociologues et économistes s'apprennent sur le travail et les professions artistiques », *Revue d'économie politique*, Vol. 120, 1, janvier-février 2010.
- Menger P-M., *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Seuil/Gallimard, collection « Hautes études », avril 2009.
- Menger P-M., « Les professions artistiques et leurs inégalités », in Demazière D. et Gadea C. (sous la direction de), *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2009.
- Meron M., Omalek L., Ulrich V., « Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », in *France Portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2009.
- Rapport de la Direction Générale de la Compétitivité et des Services (DGCIS), *Étude sur l'économie du design en France*, 2010.
- Rapport de la mission d'information commune sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques, « Métiers artistiques : être ou ne pas être des travailleurs comme les autres ? », Assemblée Nationale, *rapport d'information* n° 941, 2013.
-